



**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration  
du Jeudi 23 juin 2022**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint M le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et Mme DUBAIL accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres présents : Mmes JARNIGON, SEURRE, MALLET, DUBAIL, MAIRE, GUILLEMOT, BROUDY, WOJTCZAK (Suppléante sans procuration), AGAZZI, PATTON, CLERC et ZIEGLER

MM GRANDGIRARD, GAVOILLE, LUCEA, DEMORTIER, CHEVIRON.

Membres excusés : Mmes TARBY, MILLERAND, THOMAS, BRUN qui donne procuration à Mme ZIEGLER

MM THOMASSIN, NIEPCERON, DELEULE, DEVOILLE et YAGOUB

*Le nombre de membres titulaires présents est de 16, le quorum étant atteint, M le Proviseur ouvre la séance.*

**1 - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :**

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2022 est proposé au vote.

Vote du PV du 05 avril 2022 :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

**Annexe 1 : PV CA du 05 avril 2022**

**2 – Règlement intérieur :**

M le Proviseur donne la parole à Mme JARNIGON pour la présentation des modifications au RI. Il porte à la connaissance du CA les modifications proposées par la vie scolaire.

Mme PATTON demande à ce que le rôle du surveillant d'externat soit reprécisé, et que le deuxième étage soit plus visité. M GRANDGIRARD précise que le même constat avait été envisagé déjà pour le pôle hôtelier.

L'horaire de retour à l'internat avancé à 18h ne suscite pas de questionnement.

Quelques mentions sont modifiées pour être remises à jour (Exple : CVL devient Maison des lycéens).

Il est demandé que soit porté au chapitre des retards le fait qu'un retard de plus de la moitié de la durée du cours soit considéré comme une absence et l'élève mis en retenue en permanence.

Au chapitre de la tenue vestimentaire, 4.5, M DEMORTIER demande à ce que les tenues civiles soient explicitées afin de ne pas générer des frais supplémentaires pour les familles. Le chapitre est reformulé et M DEMORTIER se satisfait des modifications.

M DEMORTIER demande si le RI prend en compte la gestion des élèves du collège.

M GRANDGIRARD répond que la convention qui précise les conditions d'accueil des élèves du collège indique qu'elles se font dans le respect du règlement intérieur du lycée.

(Note du 24 juin : Un mail a été envoyé à Mme la Principale du collège pour qu'elle revoie avec sa vie scolaire la surveillance des élèves à la cantine).

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

### 3 - Questions financières :

M GRANDGIRARD donne la parole à M GAVOILLE pour présentation des questions financières.

Participation des familles à l'achat des tenues professionnelles : M GAVOILLE indique que le constat sur la hausse des coûts de la vie, les tenues ont également subi une hausse conséquente, mais que dans le même temps, la subvention de la région n'a pas suivi. Il n'est pas proposé de hausse des tarifs pour ne pas pénaliser des familles encore souvent en difficulté financière.

M DEMORTIER souligne l'effort consenti par l'établissement au bénéfice des familles.

Ainsi les familles devront s'acquitter des sommes suivantes pour équiper leurs enfants à l'entrée en seconde :

MHR et CAP : 58€

ASSP : 33€

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

Ventilation d'une subvention état de 6920€ au BOP 141. 5381,76€ sont provisionnés pour les remboursements des frais de stages des élèves et 1538,24€ pour les frais de reprographie.

M DEMORTIER demande s'il est normal de financer la reprographie sur ces crédits.

M GAVOILLE explique qu'il s'agit là d'une opération prévue à cet effet.

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

Vote d'un tarif pour les cocktails organisés aux restaurants d'application. Une fourchette de 5 à 20€ est proposée en fonction de la prestation souhaitée par le client.

Mme DUBAIL demande si cette prestation est ouverte à tout un chacun ?

Mme JARNIGON précise qu'il ne s'agit que d'une possibilité ouverte aux administrations qui en font la demande, mais qu'elle ne saurait être généralisée car ne répondant qu'à une partie minimale du programme des filières hôtelières.

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

M GAVOILLE présente une délibération budgétaire modificative pour quelques lignes budgétaires qui n'avaient pas été, ou insuffisamment pourvues.

Vote :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	16

### 4 - Conventions signées depuis le dernier CA :

Accueil SATELIT du FRAC : M DEMORTIER précise que cette action est attendue depuis plusieurs années et que les équipes se feront un plaisir d'y conduire leurs élèves.

Accueil collège à la restauration scolaire.

Accueil CFA : M GRANDGIRARD précise qu'une inquiétude est toujours d'actualité sur la pérennité de la venue des internes du CFA à Pontarcher. De la même manière, quelques dysfonctionnements de surveillance ont été mis au jour au cours de cette année scolaire, et que l'organisation devra être

reprise en septembre.

Convention précaire d'accueil dans les logements de fonction vacants :

Mme OTMANE, enseignante d'espagnol est reconduite pour un loyer de 246,50€

M SINGH, est reconduit à titre gratuit en tant qu'assistant de langues.

M GRANDGIRARD ajoute que M SINGH aura probablement à partager son logement si l'assistant de langues en espagnol était confirmé.

## **5 - Questions diverses :**

Point sur la préparation de rentrée : M GRANDGIRARD fait le point sur l'évolution des postes qui ne sont pas encore pourvus pour la rentrée. La crainte de classes sans enseignants est réelle.

M le Proviseur donne la parole à Mme JARNIGON pour la présentation du calendrier des PFMP et alternance des apprentis. L'option 1 concernant les MRC sera sans doute retenue, nous constatons beaucoup trop d'absentéisme cette année. Une grande partie de ce planning sera ré-envisagé lors de la semaine de concertation.

M le Proviseur présente le calendrier des jours travaillés pour les personnels administratifs pour l'année 2022-2023. Procédure nécessaire afin de présenter ce calendrier aux agents.

M le Proviseur informe le CA des subventions suivantes :

- Région pour les installations sportives : 845€
- Région pour complément renouvellement matériel : 5220€
- Etat subvention fonctionnement BOP141 : 6920€

M le Proviseur indique que le rapport pédagogique sera voté lors du CA de septembre, qui devrait encore se dérouler sous cette mandature. En effet, tous les éléments ne lui ont pas encore pas été transmis. De plus, les statistiques aux examens pourront y être ainsi intégrées.

Résultats et recrutements BTS : Les résultats des BTS ont été publiés ce jour à 17h. 100% des candidats *lycée* ont été reçus. Un seul apprenti a échoué.

Concernant le recrutement, nous sommes en passe de recruter une vingtaine d'élèves, dont 5 apprentis. C'est une excellente nouvelle après 4 années de recrutements anecdotiques. La contre partie porte sur le dédoublement nécessaire à organiser sur les enseignements pratiques.

Question des professeurs de cuisine concernant l'équipement en veste de travail identifiée aux couleurs du lycée : M CHEVIRON avance qu'une tenue professionnelle floquée aux couleurs du PONTARCHER pourrait être très bénéfique pour la promotion de nos formations lors des organisations de jurys d'examens. M GRANDGIRARD confirme qu'il a apprécié la proposition, et Mme JARNIGON a déjà été missionnée pour un chiffrage. Cette idée pourrait être étendue aux tenues d'ASSP.

Enfin, M le Proviseur souhaite attirer l'attention des représentants au CA qui seraient par ailleurs élus à la ville de Vesoul ou de l'agglomération de Vesoul. A 2 reprises cette année des travaux d'importances ont impacté la vie du lycée sans qu'aucun contact préalable n'ait été pris pour en minimiser les conséquences. Une coupure d'eau qui a imposé une fermeture de l'établissement. Et dernièrement une semaine complète de chantier sur le stade de rugby qui a généré d'énormes nuisances sonores au cours de la semaine des écrits du bac. Sur ce point, les services de la mairie s'étaient engagés à ce que l'établissement soit rappelé. Nous attendons encore....

A l'avenir, il serait souhaitable qu'à minima, un appel de courtoisie nous permette d'anticiper ces désagréments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.